

Québec, le 23 janvier 2001

Monsieur Rosario Pinette, Chef
Innu TakuaiKAN
Bureau politique
C.P. 8000, 1089 De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 4L9

Monsieur le Chef,

Pour donner suite à votre lettre du 18 janvier courant, ainsi qu'à la rencontre subséquente à mon bureau avec vos représentantes mesdames Gloria Volant et Sylvie Vincent, je désire vous faire part de la position du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relativement aux préoccupations et aux demandes que vous nous avez exprimées.

D'une part je vous assure que la commission dirigée par madame Louise Boucher est bien au fait de vos préoccupations et facilitera, dans la mesure de nos possibilités et de nos façons de faire la participation de votre communauté aux séances de la commission.

D'autre part, les commissions du Bureau tiennent leurs séances publiques le plus près possible du lieu d'implantation des projets et du milieu le plus touché. Cette formule favorise le regroupement des participants, une compréhension plus intégrante des préoccupations et permet de réaliser nos mandats à des coûts acceptables et à l'intérieur des délais prescrits. C'est dans cet esprit que la commission formée pour le projet Toulnostouc a déterminé les lieux où elle entend tenir ses séances et qu'elle en a informé le public.

Par ailleurs, la commission m'indique qu'elle ne peut accéder à votre demande et tenir des séances publiques à Sept-Îles. Toutefois elle envisage de mettre en place un système de communication qui permettrait à votre communauté de suivre et de participer aux séances à partir de Sept-Îles. Bien sûr la commission tient déjà pour acquis le fait qu'une personne ressource de votre communauté ainsi que vos représentants assisteront aux séances à Baie-Comeau et à Betsiamites.

Vous assurant que la commission saura prendre en considération les autres préoccupations soulignées dans votre lettre, je vous prie d'agréer, monsieur le Chef, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



André Harvey

c.c. Mme Louise Boucher

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447
Télécopieur : (418) 643-9474
Sans frais : 1 800 463-4732
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca



BUREAU POLITIQUE

C. P. 8000, 1089 De Quen
Sept-Îles (Qué.) G4R 4L9

Tél. : (418) 968-2266
Fax : (418) 968-9619

Uashat, le 18 janvier 2001

Monsieur André Harvey
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet : Audiences publiques sur le projet d'aménagement de la Toulnostouc

Monsieur le président,

Nous avons bien reçu votre lettre du 17 janvier dans laquelle vous nous apprenez que le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de faire enquête et de mener des audiences sur le projet d'aménagement de la rivière Toulnostouc. Nous avons appris, par ailleurs, que la première partie des audiences débutera à Baie-Comeau le 29 janvier et se poursuivra à Betsiamites la semaine suivante.

Par la présente, je tiens à souligner que Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam estime nécessaire que des audiences soient également tenues à Sept-Îles. En effet, les Innus des communautés de Uashat et de Maliotenam ont un intérêt dans la zone qui sera touchée par ce projet. Nous en avons informé Hydro-Québec, mais rien, dans le *Rapport d'avant-projet*, ne laisse soupçonner que nous entretenons des liens historiques avec les territoires de cette région et que nous entendons les maintenir.

Bien que plusieurs questions nous préoccupent, je ne soulignerai ici que notre étonnement devant le fait que, dans ce dossier, nous avons été considérés, depuis deux ou trois ans, comme quantité négligeable.

Dans un premier document intitulé *Centrales de la Toulnostouc, Renseignements généraux* (novembre 1997), Hydro-Québec définit trois zones d'étude : la « zone régionale », la « zone d'influence » et la « zone des travaux ». À propos de la zone d'influence, on peut lire qu'elle comprend l'ensemble du bassin versant de la rivière Toulnostouc (y compris le réservoir Sainte-Anne formé des lacs Sainte-Anne, Bouffard, Fortin, Caron, Brûlé et Bardoux – paragraphes 3.1.2 et 3.2.3) et qu'elle « touche légèrement la réserve à castors de Saguenay, division Sept-Îles, qui est utilisée par la bande des Montagnais de Uashat-Maliothenam » (paragraphe 3.3.2).

Or nous constatons que, dans le *Rapport d'avant-projet* (juin 2000), la zone d'influence ne comprend plus que la partie de la rivière Toulnostouc qui se trouve au sud-ouest du lac Sainte-Anne, c'est-à-dire, en fait, la zone immédiate des travaux. Du même coup, dans les descriptions du milieu humain, il n'est plus question des Innus de Uashat et de Maliothenam.

Nous avons de la difficulté à nous expliquer que la zone d'influence se soit ainsi rétrécie entre 1997 et 2000. Pourquoi la Société Hydro-Québec l'a-t-elle modifiée au point de la réduire à la zone immédiate des travaux?

Ceci nous amène à nous interroger sur la façon dont Hydro-Québec a déterminé les limites de cette zone dite « d'influence ». Celle-ci est décrite, les trois parties qui la composent sont identifiées (secteur du réservoir, secteur à débit réduit, secteur à débit modifié), mais il ne nous apparaît pas que ses limites aient été justifiées comme il se doit, c'est-à-dire en tenant compte de l'ensemble du bassin versant et en fonction de chacune de ses composantes (voir la Directive émise par le ministère des l'Environnement et de la Faune en rapport avec le projet d'aménagement de la rivière Toulnostouc, en décembre 1997, paragraphe 2.1).

Un examen rapide du *Rapport d'avant-projet* et le fait que Innu-Takuaikan Uashat mak Mani-Uthenam n'ait pas été invité à participer aux séances d'information d'Hydro-Québec nous laissent croire que nos intérêts et la valeur que nous attribuons aux composantes de l'environnement de cette région n'ont pas été jugés suffisamment importants pour être pris en considération et ce, comme je vous le mentionnais plus haut, malgré nos représentations auprès d'Hydro-Québec.

Le fait que le ministre de l'Environnement ait décidé de confier au BAPE le mandat de tenir des audiences sur ce projet devrait nous fournir enfin l'occasion de nous faire entendre et nous croyons que votre organisme a besoin des informations qui ne figurent pas dans les documents produits par la Société Hydro-Québec. C'est pourquoi nous insistons pour que la Commission qui vient d'être nommée siège aussi à Sept-Îles. Sa présence parmi nous permettrait en outre de rendre les audiences accessibles à notre population. Permettez-moi de vous dire que, pour les résidants de Uashat et de Maliothenam, des audiences qui se tiendraient à plus de 250 km de chez eux n'auraient rien de très « publiques ».

En espérant que vous voudrez bien porter attention à notre demande, je vous prie d'agr er, Monsieur le pr sident, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Innu-utshimau,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rosario Pinette', with a stylized flourish at the end.

Rosario Pinette

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam